

## **EDITORIAL**

On me soutient qu'il faut absolument passer en communauté urbaine pour que Besançon reste un pôle important malgré la perte de son statut de capitale régionale.

Mais pour les communes, cela se traduit par la perte de leurs compétences les plus significatives : eau et assainissement, urbanisme, zones d'activités, et bientôt la voirie.

Les communes pourront certes s'exprimer dans des comités de secteur, mais la décision finale reviendra au Conseil Communautaire où chaque commune n'aura qu'une voix, face aux 55 des élus bisontins. Le secteur Nord de l'agglomération est d'ailleurs le plus mal loti avec seulement 6 conseillers sur 129, soit moins de 5% des voix, alors qu'il apporte énormément à l'économie du Grand Besançon.

On peut espérer la solidarité au sein de la communauté pour définir les priorités d'investissement, mais des craintes justifiées sont exprimées avec force par le Conseil Municipal qui craint de ne plus avoir d'utilité, puisqu'il n'aura plus de prise sur la plupart des projets concernant leur territoire.

Les habitants, quant à eux, s'inquiètent de l'avenir des services et de leur coût, de la perte de proximité avec le pouvoir de décision, du niveau de la fiscalité, etc.

Sachez que je suis intervenu avec détermination pour défendre l'intérêt de notre village et continuerai à le faire.

*Serge RUTKOWSKI*  
Maire de La Commune

## **Transferts de compétences à la CAGB**

Dans quelques semaines les élus de la CAGB devront se prononcer sur un nouveau statut de la communauté d'agglomération du Grand Besançon, la CAGB.

Voici les principales lignes de ce dossier tel qu'il a été présenté par le bureau constitué du Président et ses Vice-Présidents aux élus.

- **Les enjeux décrits :**

Si le Grand Besançon veut **rester attractif** par rapport aux autres grandes régions qui nous entourent il faudrait que nous passions en Communauté Urbaine. Ne pas le faire risquerait de faire perdre progressivement des éléments structurants pour notre bassin de vie, les communes pâtissant de ces pertes éventuelles. Le passage en communauté urbaine permettrait de développer un pôle attractif à notre région et renforcerait les solidarités avec les communes en partenariat avec les autres agglomérations de la Région.

- **Une nouvelle gouvernance :**

Un groupe de travail des élus de la CAGB s'est réuni régulièrement afin de proposer une nouvelle gouvernance avec pour objectif de préserver au maximum le respect des décisions au niveau communal. **Cette gouvernance permettrait d'instaurer dans les différents secteurs des lieux de concertation de proximité et d'interfaces** entre les communes qui resteraient les premières interlocutrices auprès de la population et la CAGB.

- **Les compétences :**

Des transferts ont d'ores et déjà été opérés : zones d'activités, eau et assainissement, PLUI, etc.

Le passage en Communauté Urbaine **implique préalablement des transferts complémentaires** : création ou extension des cimetières, réseau de chaleur, distribution du gaz, de l'électricité et surtout de la voirie communale.

Les transferts se feraient à minima afin de laisser un maximum de responsabilités aux communes.

- **Méthodologie :**

Des réunions ont eu lieu dans chaque secteur de l'agglomération avec les élus municipaux.

Des groupes de travail ont été mis en place afin de répondre aux questions soulevées. Une **nouvelle charte de gouvernance** a été présentée et débattue en Conseil Communautaire le 15 février. Les transferts des voiries seront débattus et votés en mai avec mise aux voix dans les conseils municipaux durant l'été.

### **POURQUOI AVONS-NOUS LA POSSIBILITE DE PASSER EN COMMUNAUTE URBAINE ?**

Lors de la fusion des Régions, aux capitales qui ont perdu ce titre, comme Besançon pour Dijon, le législateur leur octroie ce droit en compensation si le nombre d'habitants de cette agglomération est inférieur à 250 000.

**AGENDA DU MAIRE**

Si le Maire se doit d'être disponible pour la population il a également des obligations qui nécessitent sa présence lors de réunion à enjeux afin de défendre notre territoire.

Le mois dernier, **50 réunions** ont eu lieu. En voici un aperçu :

**01/02** : Bureau débats CAGB

**02/02** : - Réunion secteur de la gendarmerie - Bilan 2017  
- Conseil des jeunes

**05/02** : Conseil Municipal

**06/02** : - Cérémonie de naturalisation en Préfecture  
- Conseil syndical SCoT

**08/02** : - Réunion sur les mesures compensatoires avec la CAGB  
- Bureau débats CAGB

**09/02** : Pôle sportif, 1ère réunion avec les entreprises

**10/02** : Réunion du secteur Nord avec M. FOUSSERET

**14/02** : CAGB commission n°2 - transports

**15/02** : Conseil de Communauté CAGB

**20/02** : Commission communale des Impôts Directs

**23/02** : INSEE recensement de la population

**28/02** : Réunion avec la Maitrise d'œuvre concernant le Grand Bois

S. RUTKOWSKI

**Transferts de compétences à la CAGB suite****REFLEXIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES AUXONS**

**Le Conseil Municipal a voté contre la charte de gouvernance telle qu'elle nous a été proposée car elle comprend trop d'incertitudes.**

- **Transfert de l'eau et assainissement : augmentation des prix.**

Des travaux d'aménagement de l'assainissement sont prévus dans notre secteur avec l'agrandissement de la station d'épuration de Cussey.

- Si cette réalisation avait été faite par le SIAC, comme prévu au départ, le prix de l'eau n'aurait pas augmenté du fait de l'autofinancement des travaux par le syndicat.

- Avec le transfert à la CAGB, les bases de financement sont différentes et entraînent une augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement pour dix ans avant de rejoindre le prix communautaire.

- **Transfert de l'urbanisme : le PLUI**

Il implique la perte de la maîtrise du devenir des sols.

- **Transfert complémentaire : voiries et réseaux**

- La commune a toujours su profiter d'opportunité pour réaliser ses travaux de voiries et ainsi en faire baisser le coût.

- Le transfert à la CAGB nous obligera au versement annuel d'une contribution de compensation (AC) dans un pot commun qui servira au renouvellement des voiries décidé par la CAGB qui se fera tous les 60 à 80 ans, selon les cas !

- **Une commune est représentée par un conseiller communautaire**

Ce qui implique qu'une commune de 2600 habitants n'est pas mieux représentée qu'une de 300.

- **Un seul vice-président pour le secteur Nord**

Notre secteur représente environ 40% de la richesse de la CAGB et n'est donc pas suffisamment représenté.

- **Inflation des emplois**

Les élus des communes siégeaient bénévolement dans les différents syndicats de gestion, or ces transferts impliqueront la création d'emplois publics pour les remplacer. Ces dépenses ne se feront qu'avec une augmentation de la fiscalité de la CAGB.

- **Transports**

Une baisse du service est à prévoir car 15 communes supplémentaires sont à desservir. Dans ce cas de figure le coût des transports augmenterait.

**En résumé, la commune des Auxons ne peut se satisfaire des promesses qui lui ont été faites par la CAGB. Elle ne souhaite pas cautionner l'augmentation prévisible des impôts ainsi que la perte d'influence des élus du peuple sur l'avenir de notre commune.**

**LES SERVICES****À VOTRE  
DISPOSITION****MAIRIE**

1 rue de l'Église St Pierre  
25870 LES AUXONS

Tél. : 03.81.58.72.69

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi 8h à 12h30

**BIBLIOTHEQUE**

4 rue de la Mairie  
25870 LES AUXONS

Tél. : 03.81.58.94.76

Horaires d'ouverture :  
En période scolaire :  
Mercredi de 14h30 à 17h  
Samedi de 10h30 à 12h  
et de 14h30 à 16h30

Vacances scolaires :  
Le mercredi de 14h30 à 17h

**LUDOTHEQUE**

3 rue de l'Église St Pierre  
25870 LES AUXONS

Tél. : 03.81.58.72.69

Horaires d'ouverture :  
En période scolaire :  
Mercredi de 14h30 à 17h

**MARCHE HEBDOMADAIRE**

Parking de l'École  
25870 LES AUXONS

Horaires d'ouverture :  
Tous les dimanches de 9h à 12h

**Restructuration du Pôle Sportif et de loisirs****Avancement du dossier**

Le maître d'œuvre retenu fin 2016 a travaillé toute l'année 2017 avec la municipalité pour élaborer ce projet important. Il constitue un engagement majeur de la municipalité sur sa mandature pour doter la commune d'un équipement performant qui offrira tant à ses associations qu'à ses habitants des conditions d'exercice de leurs activités sportives, culturelles ou festives dans les meilleures conditions possibles. Un restaurant, qui bénéficiera de la licence IV attribuée à la commune, est adossé à ce projet pour faire profiter les habitants de notre village d'un nouveau service, un lieu de rassemblement et de convivialité, qui nous manquait.

Le permis de construire a été délivré en Avril 2017 et la consultation des entreprises lancée fin 2017. La notification des marchés est prévue en mars 2018 après le vote du budget. Le début du chantier est prévu en mai 2018.

Actuellement les travaux préliminaires de désamiantage sont en cours pour permettre les interventions ultérieures des autres entreprises.

**Phasage**

Plusieurs phases sont prévues afin de réduire à minima l'impact de ces travaux sur les activités des associations.

Le chantier a une durée prévisionnelle de 18 mois (travaux + durée de préparation) à compter de la date de l'ordre de service de démarrage du chantier soit fin mars.

Le planning prévoit en premier la réalisation du bâtiment qui abritera le terrain de tennis couvert avec le court extérieur et son parking annexe.

La seconde phase concernera le bâtiment principal (la salle des fêtes actuelle) qui sera restructuré pour créer un dojo, des salles de réunions, une salle de convivialité pour les associations, des vestiaires pour le football et les activités intérieures, des rangements, une salle de gymnastique, une salle des fêtes, une cuisine pour les réceptions, un restaurant et un grand parking.

**Coût du projet et financement**

Le coût du projet est de 3 299 785 € HT tel qu'il résulte de la consultation des entreprises de janvier 2018.

La municipalité a beaucoup travaillé en 2017 pour rechercher toutes les subventions auxquelles ce projet pouvait être éligible tant auprès de l'État que des collectivités (CAGB, Conseil Départemental, Région) et des fédérations sportives. Ce travail a porté ses fruits car la commune attend des subventions à hauteur de 60 % environ. Le financement du solde étant assuré d'une part par un autofinancement non négligeable de la commune, fruit d'une stricte gestion du budget communal, et d'autre part par des emprunts à faible taux et le remboursement partiel de la TVA.

**Projet innovant**

Le souci de la municipalité a été de rechercher les économies de fonctionnement d'un tel projet notamment dans le domaine de l'énergie.

Le bâtiment abritant le tennis sera à énergie positive et bénéficie d'aides spécifiques de la Région et du Grand Besançon. Pour atteindre cet objectif, outre une isolation thermique renforcée, le chauffage est assuré par des panneaux radiants gaz et par un toit terrasse équipé de panneaux photovoltaïques.

Pour le bâtiment principal l'isolation thermique des parties anciennes ainsi que des extensions a été renforcée également. Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur gaz à absorption couplé à une chaudière à condensation qui alimente des panneaux rayonnants ou radiateurs. L'ensemble est régulé par une centrale GTC (gestion technique centralisée) qui pilote l'installation au regard des occupations. Pour optimiser cette régulation la ventilation est du type double flux, l'air entrant étant réchauffé par l'air extrait.

La municipalité a beaucoup travaillé sur le dossier pour réduire l'impact financier de cet équipement en termes de fonctionnement.

La sécurité du site n'a pas été oubliée. L'ensemble du pôle sportif et de loisirs sera clôturé et fermé en dehors des heures d'utilisation. Les associations disposeront de badges qui leur autoriseront les accès aux salles aux heures préalablement définies.

**ETAT CIVIL****Naissance**

Maé TRIBOLET née le 25 janvier

Emmie TISSOT née le 08 février

**Pacs**

Mme Sandra GOBIN et M. David GAUDEY le 22 février

**Décès**

Andrée FOURNIER, décédée le 31 janvier, née le 03/07/1922

Lydie CROFF, décédée le 07 février, née le 08/11/1985

**Travaux du lotissement du Grand Bois**

En chiffres :

Renouvellement des réseaux humides : 1 120 000 € TTC

Réfection des voiries et éclairage public : 450 000 € TTC

AEP (Adduction d'eau potable) : 1 300 ml diamètre 125, 100 et 60 mm

EU (Eaux Usées) : 1 600 ml diamètre 125 et 200 mm

EP (Eaux Pluviales) : 1 500 ml diamètre 500, 315, 200 et 160 mm



Ce projet a été initié en 2016 par le SIAC en collaboration avec la commune pour bénéficier avant le transfert de compétence de cet investissement. En effet il était rapidement devenu évident qu'il n'aurait pas été la priorité de la GAGB qui doit faire face aux multiples demandes des autres communes. Cette situation aurait retardé de façon importante la réfection de ce quartier ancien qui constituait un engagement fort de la municipalité pour sa mandature.

Les travaux, débutés le 27/11/2017, ont été interrompus pendant les vacances de Noël.

Ils ont repris le 22/01/2018 par le bas de la rue des Prunelliers.

La mairie organise le circuit de la collecte des déchets et donne les instructions nécessaires aux riverains pour les conditions de dépôt de leurs poubelles en fonction de l'avancement du chantier.

Le phasage de l'opération est ainsi prévu :

1. Mise en place du poste de relèvement du chemin de l'Écot, création des réseaux AEP, EU et refoulement EU dans ce chemin. Cette première phase est actuellement réalisée.  
NOTA : les raccordements des propriétés se feront dans un second temps après mise en service du poste de relèvement.
2. Renouvellement des réseaux humides du bas de la rue des Prunelliers (carrefour rue des Essarts) jusqu'au point haut (terrain de pétanque) compris « la raquette » et raccordement des propriétés. Ces travaux sont en cours.
3. Raccordement électrique pour mise en fonctionnement du poste de relèvement, prévision avril/mai sous réserves ENEDIS.
4. Renouvellement des réseaux humides de la rue des Aliziers et la partie restante de la rue des Prunelliers à partir du terrain de pétanque avec raccordement des propriétés, y compris celles Chemin de l'Écot (sous réserve de la mise en service du poste de relèvement).

La fin du chantier est prévue, sauf intempéries, courant de l'automne 2018.

Vous trouverez sur le site de la commune le plan des travaux et les extraits des rendez-vous hebdomadaires qui retracent l'avancement du chantier.

Afin de finaliser ces grands travaux la commune inscrit à son budget 2018 la réfection des voiries et de l'éclairage public avec pour objectif de terminer la réfection de ce quartier pour la fin de l'année 2018. Une participation sera demandée au SYDED pour le renouvellement de l'éclairage public et au Grand Besançon pour la réfection des voiries. Ces travaux devraient débuter fin août. Le projet sera présenté aux habitants du quartier à une date qui sera communiquée ultérieurement.

## **MANIFESTATIONS PUBLIQUES ET FESTIVITÉS DE MARS**

### **Samedi 24 mars :**

Don du sang de 9h à 12h30 à l'École

### **Dimanche 25 mars :**

Voyage repas avec le CONIFER organisé par ANIM'AUXONS

Réservation au 06.86.88.33.72

## **Cérémonie de naturalisation**

Le 6 Février 2018, Geneviève VERRO, adjointe au Maire de la Commune, s'est rendue à Besançon dans les salons de la Préfecture du Doubs afin d'y retrouver Madame Saengduan BENDKA née SUKSRI désireuse d'acquérir la nationalité française et sa famille qui l'accompagnait.

La cérémonie de naturalisation a été présidée par Raphaël BARTOLT, Préfet de Région, après la projection d'un film expliquant les valeurs républicaines, détaillant les droits et les devoirs de chaque Français.

Ce fut un grand bonheur pour cette famille qui demeure dans notre village depuis 2012.

C'est en Thaïlande, au cours de l'une de ses missions en tant que militaire français, que Laurent et Saengduan, originaire de Prachinburi près de Bangkok, se rencontrent. L'amour est au rendez-vous et leur mariage sera célébré en 1996.

Travaillant dans l'administration Thaïlandaise cette jeune fille d'alors 27 ans n'hésite pas à suivre son amoureux en France. Les années ont passé et les difficultés administratives lui ont permis seulement cette année d'obtenir la nationalité française dont elle rêvait.

Si la maîtrise de la langue fut une difficulté au départ, Saengduan a su en venir à bout avec l'aide de sa famille et aussi grâce à son travail, guidée par l'ASEP de Besançon (association sportive d'éducation populaire).

Son service d'agent de restauration à l'hôpital Minjot terminé, elle s'occupe avec le sourire que ses amis Auxois lui connaissent, de sa famille pour qui elle concocte de bons petits plats thaï ou régionaux.

Le piano qu'elle pratique avec l'une de ses filles ou la zumba avec ses voisines font d'elle la femme épanouie que nous avons rencontrée.



Nous souhaitons à ce sympathique couple de vivre heureux à Auxons avec ses 3 enfants : Mélanie 19 ans, Lalita 15 ans et Alexis 13 ans.

## **Conseil Municipal du 5 février 2018**

### **Extrait des délibérations prises**

(retrouvez les délibérations complètes en Mairie)

#### **Convention de mise à disposition des voiries et de prestations d'entretien pour la zone d'activité Nicoray entre la commune et la CAGB**

Dans le cadre de la loi NOTRE de 2015, les communautés d'agglomération ont pour mission la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités. La CAGB a proposé aux communes qui le souhaiteraient de poursuivre leur entretien pour une meilleure cohérence dans le service à l'usager.

La commune continuera comme auparavant l'entretien de la ZA Nicoray. Le coût de ces prestations de services sera versé par la CAGB à la commune.

#### **Projet de charte de gouvernance de la CAGB**

Suite à l'arrivée de 15 nouvelles communes en 2017, la CAGB souhaite revoir la charte de gouvernance existante.

Le conseil municipal décide de rejeter la Charte de Gouvernance rénovée du Grand Besançon, du fait d'un trop grand nombre d'interrogations restées sans réponses.

## ZOOM sur une association du village : LE JUDO CLUB DES AUXONS

Le judo a été créé par Jigorō Kanō en 1882. 15 millions de personnes le pratiquent dans le monde, environ 150 membres sont inscrits au club "Les Auxons".

Parmi les adhérents des Auxons on compte 50 femmes et 90 hommes dont 21 judokas ceintures noires. Le JCLA, en constante progression, est l'un des plus gros club de judo de la périphérie bisontine.

Outre les entraînements dans les locaux des Auxons, les judokas peuvent bénéficier de ceux du Pôle Sportif de Temis.

Le club a su former des compétiteurs remarquables : deux d'entre eux sont montés en niveau national et un en championnat de France.

Raymond GAZON est le créateur du judo club des Auxons JCAD (Judo Club d'Auxon-Dessous).

Robert Magne a su, durant ses 28 années de présidence du JCLA, épauler le club jusqu'à ce qu'il devienne l'un des plus importants du Grand Besançon, tout en lui gardant un esprit familial et chaleureux.

Son Président actuel élu en 2015, Laurent TOURNERET, est issu d'une famille qui connaît les valeurs du judo. Il bénéficie de l'expérience de son père, également judoka qui présidait le club auquel il appartenait.

Béatrice TOURNERET, son épouse, assure la partie administrative avec Maïté MOISSEF dont l'époux Philippe MOISSEF est trésorier. Ils sont entourés de Joseph LIOTTA, Michel SOULER, Olivier FAIVRE et Christophe EDOUARD.

Deux professeurs assurent les cours : Frédéric GEVREY et Thierry CUENOT. Clément MILLE les rejoindra prochainement.

Le judo est une éducation sportive du corps et de l'esprit.

C'est un apprentissage de tous les sens, il met en éveil les capacités de perception et développe les qualités humaines. C'est une philosophie qui inculque la connaissance et la maîtrise de soi, le sens de la collectivité, le respect de l'adversaire, des maîtres, du savoir et de la sagesse des anciens.

Être adhérent au JCLA n'est pas juste une question de sport, c'est aussi l'occasion de retrouver des amis, dans une très bonne ambiance, toutes les valeurs de cet art martial y règnent tels que la politesse, le courage, la sincérité, l'honneur, la modestie, le respect, le contrôle de soi ou l'amitié.

Laurent Tourneret nous parle d'une atmosphère, d'un réel accompagnement du sportif vers des valeurs humaines. Au JCLA, chacun a son objectif et tous sont respectés : la motivation est le moteur commun de cette association.

Le club est impatient de s'entraîner dans le dojo tout neuf du futur pôle sportif.

En attendant, vous pouvez venir le découvrir le 31 mars lors de son grand tournoi annuel "Tournoi Raymond Gazon"

Une section Jujitsu self défense existe depuis 3 ans.

Site internet : [www.judoclublesauxons.fr](http://www.judoclublesauxons.fr)

Contact : [contact@judoclublesauxons.fr](mailto:contact@judoclublesauxons.fr)



*Calligraphie japonaise du mot « judo ».*

*Le terme « jūdō » est composé de 2 kanjis. Le premier signifiant souplesse, adaptation (柔, jū), et le second la voie, le principe (道, dō), il peut être traduit par l'expression « la voie de souplesse ».*